

DEPARTEMENT de la Moselle ARRONDISSEMENT de Sarrebourog PETR Pays de Sarrebourog	<h1>PROCES-VERBAL</h1> <h2>Du COMITE SYNDICAL</h2> <h3>Séance du Comité Syndical</h3>
	<i>Nota</i> <i>Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Comité Syndical. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au sous-préfet et l'autre reste déposé au secrétariat du PETR.</i>
Nombre de membres dont le Comité Syndical doit être composé : 34 Nombre de Délégués en exercice : 34 Nombre de Délégués assistant à la séance : 27	L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 27 avril , à 18 heure(s), les Membres du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Sarrebourog désignés par leurs Conseillers Communautaires respectifs, se sont réunis en la salle de réunion de la Pépinière d'entreprises à Sarrebourog, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Camille ZIEGER, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués Titulaires :

MEMBRES TITULAIRES				
Nom	Présent	Excusé	Absent	Suppléance / Procuration
Antoine ALLARD	x			
Didier CABAILLOT	x			
Jean-Luc CHAIGNEAU		x		
Fabien DI FILIPPO	x			
Stéphane ERMANN	x			
Gérard FIXARIS	x			
Gilbert FIXARIS	x			
Gérard FLEURENCE	x			
Christian FRIES	x			
Janique GUBELMANN	x			
Ernest HAMM	x			
Jacky HICK	x			
Denis HILBOLD	x			
Jean-Luc HUBER	x			
Régis IDOUX	x			
Jean-Pierre JULLY	x			
Bernard KALCH		x		
Franck KLEIN	x			
Roland KLEIN	x			
Gérard LEYENDECKER	x			
Jean-Louis MADELAINE		x		Denis SCHNEIDER
Nadine MEUNIER-ENGELMANN		x		
Philippe MOUTON		x		
Martine PELTRE	x			
Mathieu POIROT	x			
Jean-Luc RONDOT	x			
Jean-Jacques SCHEFFLER		x		
Michel SCHIBY	x			
Sylvie SCHITTLY		x		
Marielle SPENLE		x		Christian FRIES
Jean-Marc TRIACCA	x			
Christian UNTEREINER		x		Camille ZIEGER
Eric WEBER	x			
Camille ZIEGER	x			

Une liste d'émargement est soumise aux membres présents.

Assistaient également à la séance :

- Suppléants Présents en Auditeur Libre : Patrick SENOCQ, Philippe SORNETTE
- Catherine GOSSE – Directrice du PETR
- Marie-Christine KARAS – Chargée de Mission Pôle Aménagement
- Nathalie HUBRECHT- Comptable du PETR

I. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

1. Nomination d'un secrétaire de séance (Délibération n°20220427_DEL_031)

Conformément à la réglementation en vigueur, les délégués syndicaux nomment Catherine Gosse en tant que secrétaire de séance.

Résultats du vote :

VOTANTS : 27	POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2. Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 30 mars 2022 (Délibération n°20220427_DEL_032)

Conformément au règlement intérieur en vigueur et constatant qu'aucune modification rédactionnelle n'a été signalée, le Président soumet pour approbation, le Procès-Verbal du Comité syndical réuni le 30 mars et transmis par mail aux délégués syndicaux le 12 avril 2022.

Résultats du vote :

VOTANTS : 27	POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

II. RESSOURCES HUMAINES

3. Création d'un emploi d'attaché à temps complet (Délibération n°20220427_DEL_032)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la nécessité de créer un poste d'Attaché à temps complet pour un Chef de projet Avenir Montagne Ingénierie au sein du Pôle Aménagement du PETR,

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical :

- De créer un poste permanent à temps complet d'Attaché à temps complet à compter du 01/06/2022,
- Que le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- Qu'il sera chargé des fonctions de Chef de projet Avenir Montagne Ingénierie au sein du Pôle Aménagement du PETR,
- Que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2022,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2022 :

➤ Emplois Permanents à temps Complet :

Intitulé	Nb postes créés	Nb postes pourvus
Service Technique		
Ingénieur (A)	1	1
Technicien Principal 1 ^{ère} classe (B)	1	1
Agent de Maitrise (C)	1	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe (C)	1	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe (C)	3	2
Adjoint Technique (C)	2	2
	9	7
Service Administratif		
Attaché Principal (A)	1	1
Attaché (A)	5	4
Rédacteur Principal (B)	1	1
Rédacteur (B)	2	1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe (C)	1	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe (C)	3	1
Adjoint Administratif (C)	3	3
	16	12

➤ Emplois Permanents à temps Non Complet :

Intitulé	Nb postes créés	Effectifs
/	0	0

Résultats du vote :

VOTANTS : 27	POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

III. MARCHES PUBLICS

4. Résultat de la Consultation Publique « Gardiennage du réseau de déchèteries » (Délibération n°20220427_DEL_033)

Le président informe les conseillers syndicaux de ce qu'a été la finalisation et la clôture de la procédure d'appel d'offres intitulée : « Gardiennage des 7 déchèteries du Réseau du Pays de Sarrebourg ».

Cette procédure a eu pour objectif de renouveler le marché public de prestations de services précédent, qui avait débuté le 01/03/2017 et qui s'est achevé le 28/02/2022. La durée du nouveau marché est fixée à 2 ans, renouvelable 2 fois 1 ans.

La consultation publique dématérialisée avait débuté le 30/12/2021. L'offre du seul candidat à ce marché, la société CITRAVAL, a été réceptionnée le 02/02/2022 à 12h.

La Commission d'Appels d'Offres du PETR s'est réunie le 08/02/2022. Elle a émis l'avis suivant :

- Elimination de l'offre jugée inacceptable et passage en procédure négociée.

Suite à l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offre, les délégués syndicaux ont voté le passage en procédure négociée lors du Conseil Syndical du 09 février 2022 (délibération ° 20220209_DEL008).

À cette suite, CITRAVAL a été invité par courrier du 10/02/22 à une réunion de négociation le 15/02/22 au siège administratif du PETR. Ce courrier l'informait également, en tant que titulaire sortant, que le marché précédent serait poursuivi selon ses conditions techniques et financières jusqu'à l'achèvement de la procédure de négociation.

À la suite de cette réunion, une nouvelle proposition a été formulée par CITRAVAL et réceptionnée par le PETR en date du 08/03/22.

Par courrier du 16/03/22, le PETR informait CITRAVAL de l'acceptation de la proposition faite, de l'achèvement de la phase de négociation, de la notification du marché selon les nouvelles conditions négociées et de l'ordre de service de démarrage des prestations au 01/04/22 jusqu'au 28/02/24.

Le résultat de cette négociation, portant exclusivement sur le prix mensuel de la prestation de l'offre de base, est une réduction de 1 085 € HT/mois (13 020 € HT/an) par rapport à l'offre initiale.

Le Bordereau des Prix Unitaires proposé initialement est modifié dans sa ligne « offre de base – tranche ferme » comme indiqué ci-dessous :

Prestation	Nature du prix	Prix en € HT	TVA Taux :	Prix en € TTC
Gestion et gardiennage des 7 déchèteries	Prix global et forfaitaire en €/mois	27 765	5,5	29 292,07

Les autres lignes du BPU restent inchangées par rapport à l'offre initiale.

Le nouveau montant annuel du marché public est de 351.505 € TTC, en augmentation de près de 16 % par rapport au précédent (: 304.030 € TTC en 2021). Hors procédure de négociation, cette augmentation aurait été de 20%.

À noter que le marché précédent a été prolongé d'un mois (mars 2022) suite à la procédure de négociation.

Le Président soumet au vote des délégués syndicaux de prendre acte des éléments issus de la procédure négociée.

Résultats du vote :

VOTANTS : 27	POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

5. Attribution de marchés publics portant sur 2 lots : « collecte de déchets en apport volontaire » (Délibération n°20220427_DEL_034)

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 12 avril 2022,

Le président informe les conseillers syndicaux de la procédure d'appel d'offres en cours intitulée : « collecte de déchets en apport volontaire ».

Cette procédure a pour objectif de renouveler les marchés publics de prestations de services existants ; 2 lots sont concernés :

1. Collecte et transport du verre issu de l'apport volontaire ;
2. Collecte et transport de déchets divers issus de l'apport volontaire ;

Le lot n°1 concerne la prestation de collecte et de transport du verre ménager produit par les habitants du PETR. On parle ici de collecte en apport volontaire puisque le verre est déposé par les habitants dans les conteneurs prévus à cet effet et installés dans chaque Commune du territoire. La durée du marché est fixée à 6 ans, renouvelable 1 fois 1 an, à partir du 1^{er} janvier 2023. Le titulaire du marché en cours est la société MINERIS ENVIRONNEMENT.

Le lot n°2 concerne les prestations de collecte et de transport de 3 types de déchets déposés en apport volontaire : les ordures ménagères, les emballages recyclables et le papier. Les conteneurs prévus à cet effet et qu'utilisent les habitants sont les conteneurs semi-enterrés présents dans certains ensembles d'habitats collectifs et zones touristiques et les conteneurs destinés au papier, installés dans chaque Commune. La durée du marché est fixée à 4 ans, renouvelable 1 fois 1 an, à partir du 1^{er} mai 2022. Le titulaire du marché en cours est la société CITRAVAL.

La consultation publique dématérialisée a débuté le 03/03/2022. Les offres des candidats ont été réceptionnées le 05/04/2022 à 12h. La Commission d'Appels d'Offres du PETR s'est réunie le 12/04/2022 à 17h00. Elle a procédé à l'analyse des candidatures, au jugement des offres et à l'adjudication des lots et a émis son avis, soumis au présent conseil syndical.

- **lot 1 collecte et transport du verre issu de l'apport volontaire** : attribution du marché au candidat MINERIS Environnement (titulaire sortant). Le prix unitaire par tonne collectée est de 48 € TTC pour un montant prévisionnel de 768 000 € TTC sur la durée ferme du marché (6 ans).

- **lot 2 collecte et transport de déchets divers issus de l'apport volontaire** : attribution du marché au candidat CITRAVAL (titulaire sortant). Le montant prévisionnel du marché est de 396 850 € TTC sur la durée ferme du marché et les prix unitaires par tonne collectées sont les suivants : 56,10 € TTC pour la collecte des ordures ménagères ; 168,80 € TTC pour la collecte des emballages recyclables ; 29,54 € TTC pour la collecte des papiers.

Le Président donne lecture de l'avis de la Commission d'Appel d'Offre et met au vote cet avis

Résultats du vote :

VOTANTS : 27	POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

IV. DIVERS

Date du prochain conseil syndical : le mercredi 25 mai à Walscheid

Descriptif des missions des 2 agents recrutés depuis le 13 avril 2022 en Parcours Emploi

Compétence : durée des contrats 9 mois sur 20 h semaine

Missions principales :

- Suivi de collecte du tri : vérification, avant la collecte des bacs, de la qualité du tri des usagers, dépôt dans la boîte aux lettres (si aucune possibilité d'échange avec l'utilisateur) des explications sur les erreurs de tri justifiant la non collecte du bac. Information des mairies
- Tenue hebdomadaire d'un stand de sensibilisation au marché de Sarrebourg

Missions ponctuelles :

- Sensibilisation des usagers habitants en milieu collectif
- Sensibilisation en déchèterie : correction et explication sur la qualité des dépôts en fonction des bennes

Informations sur les performances de recyclages du Pôle Déchets : rapport de Citéo sur année 2020 (diffusion du rapport joint au procès-verbal de séance)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 18h45.

Le secrétaire de séance



Catherine GOSSE

Le Président



Camille ZIEGER